



FranceTravail document

Par Bond006

Monsieur,

Lorsque je transmets un document important à FranceTravail, il y a noté la date à laquelle je l'ai transmis.

Donc si ma conseillère ne l'a pas vu, je ne serai pas responsable ?

La date fait foi ?

Merci

Par jodelariege

bonjour

cela dépend de la manière dont vous avez fourni ces documents:-

- par courrier simple, il peut se perdre donc aucune preuve de son envoi
- par mail il peut aussi disparaître ou ne jamais arriver
- il ne faut pas non plus tricher sur la date...

le mieux est d'envoyer la copie des documents demandés par lettre recommandée avec accusé de réception sur le site de la poste ; ainsi votre courrier sera archivé et on ne pourra pas dire qu'il n'y avait rien dans l'enveloppe

Par Bond006

Bonjour

J'envoie tout sur le site par mes identifiants

Donc elle ne pourra faire passer la faute pour moi sachant qu'il y a les dates d'envoi